

# Plus de 1 milliard d'euros de sous-financement des universités

En complément de nos analyses sur l'exécution des budgets 2023 et 2024<sup>1</sup>, nous étudions ici l'annexe du budget 2025 (également appelée « jaune budgétaire ») consacrée aux « opérateurs de l'État », abordant l'évolution de la situation patrimoniale de nos universités et autres opérateurs assimilés de l'État<sup>2</sup>.

Par **HERVÉ CHRISTOFOL**,  
coresponsable du secteur Service public

**A** l'heure où nous écrivons ces lignes, d'importants amendements ont été portés au projet de loi de finances (PLF) 2025 présenté par le gouvernement, notamment sur sa partie recettes, qui est examinée à l'Assemblée nationale depuis le 16 octobre. Cependant, nous ne savons pas encore si le gouvernement retiendra certains d'entre eux, et la partie dépenses n'a pas encore été débattue, mais un probable passage en force du budget par le recours à l'article 49.3 de la Constitution se profile. Relevons qu'il envisage encore de diminuer de 126 millions d'euros (M€) les crédits de la mission recherche et enseignement supérieur (Mires) inscrits au PLF 2025, dans le cadre des 5 milliards d'euros (Mds€) d'économies supplémentaires annoncés par Bercy et le ministère de la Fonction publique, le 27 octobre 2024. Pour les universités et le programme 150 « enseignement supérieur et recherche universitaire », cela devrait affecter, d'une part, la réserve de précaution (pas ou plus de fonds pour faire face aux aléas), et d'autre part, les économies faites sur le dos des fonctionnaires en arrêt maladie (jours de carence supplémentaires et baisse de 10 % des indemnités). De plus, le relèvement du taux des cotisations employeur (CAS pension) pour la fonction publique d'État à hauteur de 180 M€, s'il est à la charge des établissements sans être compensé, devrait aggraver le sous-financement de l'ensemble des universités.

## DÉFICIT PRÉVISIONNEL

Dans la loi de finances initiale 2024, l'ensemble des opérateurs rattachés au programme 150 de la Mires affichaient un résultat prévisionnel 2024 en déficit de 1,091 Md€ (333,465 M€ de salaires et de fonctionnement et 758,452 M€ d'investissements non financés)<sup>3</sup>.

En effet, la subvention de l'État pour charges de service public (SCSP) de 12,625 Mds€ qui leur était attribuée ne couvre pas leur masse salariale, d'environ 13,108 Mds€, et leur fonctionnement, estimé à 3,366 Mds€. Malgré 1,711 Md€ d'autres subventions et 2,742 Mds€ d'autres



© Fred Romero / Flickr

Ce sont 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires qui ont été annoncés par Bercy (photo) et le ministère de la Fonction publique, le 27 octobre.

financements publics et de ressources propres, le déficit prévisionnel était initialement évalué à 333,465 M€, et c'était sans compter les 80 M€ annulés en février de cette année, soit un déficit prévisionnel de 414 M€.

Si nous complétons ces prévisions de masse salariale et de fonctionnement avec celles concernant la situation patrimoniale et les investissements des opérateurs budgétés à hauteur de 1,770 Md€ en 2024, ainsi que les 46 M€ de dettes financières contractées par les établissements mais financées par l'État, les collectivités locales et par des emprunts à hauteur de 1,060 Md€, c'est un prélèvement sur le fonds de roulement de 760 M€ qui était envisagé dès le début de l'année 2024 pour assurer les investissements.

## FONDS DE ROULEMENT

Ainsi, cette année, les opérateurs qui en ont eu la possibilité auront dû piocher 1,174 Md€ dans leurs fonds de roulement pour équilibrer leurs activités (414 M€ de sous-financement des salaires et du fonctionnement) et poursuivre les investissements dans leur patrimoine immobilier et scientifique (760 M€ d'autofinancement des investissements). À ce rythme-là, les fonds de roulement des opérateurs du programme 150 estimés à 2,562 Mds€ fin 2023<sup>4</sup> vont fondre en un peu plus de deux ans. Enfin, pour les établissements qui avaient ces fonds en réserve ; car pour les autres, ils sont en cessation de paiement dès cette année ou à un horizon proche – dès que les seuils prudentiels de trésorerie (trente jours) ou du niveau de fonds de roulement (quinze jours) seront dépassés. ■

**À ce rythme-là, les fonds de roulement des opérateurs du programme 150 vont fondre en un peu plus de deux ans.**

1. Lettre flash n° 102 « Spéciale budget », 25 octobre 2024 : [www.snesup.fr/actualites/lettre-flash/lettre-flash-ndeg-102-speciale-budget-du-25-octobre-2024](http://www.snesup.fr/actualites/lettre-flash/lettre-flash-ndeg-102-speciale-budget-du-25-octobre-2024).  
2. Jaune budgétaire, « opérateurs de l'État », annexe du projet de loi de finances 2025.  
3. Ibid, p. 654-655.  
4. Finances et comptes publics. Analyse de l'exécution budgétaire 2023, mission recherche et enseignement supérieur, Cour des comptes, avril 2024, p. 89 : [www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-04/NEB-2023-Recherche-enseignement-superieur.pdf](http://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-04/NEB-2023-Recherche-enseignement-superieur.pdf).